

La cour constitutionnelle colombienne soutient des plaintes d'ex-combattants



Bogota, 28 janvier (RHC) La Cour constitutionnelle de Colombie a soutenu ce jeudi les plaintes déposées par les ex-combattants des Forces Armées Révolutionnaires de Colombie-Armée du Peuple (FARC-AP), qui allèguent l'absence de garanties de sécurité de la part de l'État.

La cour colombienne a déclaré l'État de choses inconstitutionnel en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de paix avec l'ancien groupe armé.

L'état de choses inconstitutionnel représente une violation massive des droits et une crise humanitaire, en raison du manque de sécurité pour les ex-combattants en cours de réinsertion dans la vie civile.

L'arrêt de la Cour indique que des ordonnances doivent être prises pour assurer l'exécution des programmes de protection et de sécurité des ex-combattants, des membres du Parti commun et de leurs familles et dirigeants.

Ayant pris connaissance de la décision, le sénateur du parti commun Julián Gallo a souligné que l'arrêt de la Cour n'était pas seulement un soutien aux allégations qu'ils avaient faites, mais qu'il mettait à nu la double morale du gouvernement sur la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Selon l'Observatoire des droits de l'homme et des conflits de l'Institut d'études pour le développement et la paix, 48 ex-combattants des FARC-EP réintégrés à la vie civile ont été assassinés en 2021.

Mais 299 ex-combattants des FARC-EP ont été tués depuis la signature de l'Accord en septembre 2016 jusqu'en janvier de cette année.

Source Prensa latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/284361-la-cour-constitutionnelle-colombienne-soutient-des-plaintes-dex-combattants>



Radio Habana Cuba